



OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

VENTE IMMOBILIÈRE

Le vendredi 28 avril 2023 à 10:30 heures aura lieu à Genève, à la salle des ventes de l'Office cantonal des poursuites, rue du Stand 46, 1204 Genève, au 1^{er} étage, la vente aux enchères publiques de l'immeuble inscrit au Registre Foncier au nom de feu Nasser Edin EL NASHASHIBI (débitrice : succession de feu Nasser Edin EL NASHASHIBI, c/o Madame Joëlle KNOPFEL, avocate, place de la Fusterie 7, 1204 Genève).

Désignation de l'immeuble de base

L'immeuble consiste en la parcelle n° 1843, sise avenue de Champel 55, commune de Genève, section Plainpalais.

Sur cette parcelle de 1'349 m² sont érigés les bâtiments n° G724 (garage privé, surface totale 581 m², souterrain) et G723 (habitation à plusieurs logements, 490 m²).

La parcelle se situe en zone 3.

Description de la part de PPE à réaliser :

Le feuillet 1843 n° 9, représentant 74/1'000^{ème}, confère à droit exclusif sur les lots 6.03 appartement, balcons – locaux annexes : 2.02 cave et 1.02 garage.

Il s'agit d'un appartement traversant avec balcon de 8 pièces d'environ 265 m² (appartement et balcon) situé au 3^{ème} étage avec un garage fermé et une cave.

Il se compose de la manière suivante : hall d'entrée et WC visiteurs, grand séjour traversant avec cheminée décorative et accès balcon, salle à manger attenante, cuisine indépendante agencée et équipée, buanderie, corridor avec armoires encastrés desservant une salle de bains avec WC, deux chambres et une chambre parentale.

Une rénovation complète du logement est nécessaire.

L'appartement est libre de tout occupant.

Une visite unique est organisée par l'Office cantonal des poursuites le mardi 21 mars 2023 à 14:00 heures, les personnes intéressées sont attendues directement sur place (avenue de Champel 55, 1206 Genève, 3^{ème} étage).

L'accès à la visite ainsi qu'à la séance de vente aux enchères pourrait être soumis au port du masque facial (non fourni par l'Office).

L'Office cantonal des poursuites se réserve le droit d'instaurer d'autres mesures en fonction de nouvelles directives qui pourraient émaner des autorités compétentes en la matière.

Estimation de l'Office

Ci.....CHF 1'960'000.--

Délai de production : 9 février 2023

AVIS

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du **24 février 2023** à l'Office cantonal des Poursuites (rue du Stand 46 – 1204 Genève) au 1^{er} étage où chacun peut en prendre connaissance.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'Office soussigné, **dans le délai fixé pour les productions**, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage.

Devront être annoncées dans le même délai toutes les servitudes qui ont pris naissance avant 1912 sous l'empire de l'ancien droit cantonal et qui n'ont pas encore été inscrites au registre foncier. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi des immeubles, à moins que, d'après le code civil suisse, elles ne produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même.

La vente est requise par un créancier saisissant.

Genève, le 16 janvier 2023

<http://ge.ch/opf/ventes>



OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

Geoffrey ERRIQUEZ, juriste
(022 388 91 41)